

les consignes de tri  
se simplifient

À partir du 1<sup>er</sup>  
janvier 2023

**TOUS** les emballages se trient



**Les consignes de tri  
se simplifient**



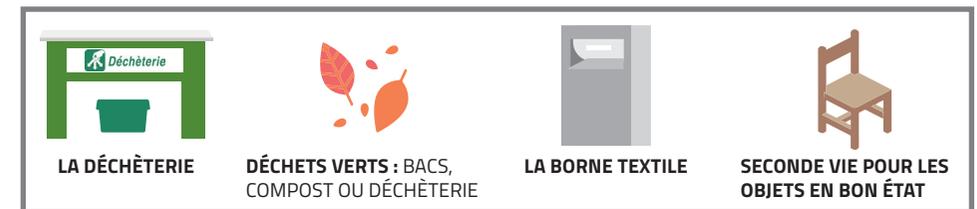
## Ce qui va changer au 1<sup>er</sup> janvier 2023



## Les bons gestes qui ne changent pas



## Avant de jeter un déchet, pensez également aux points de collecte de votre commune ou de l'agglomération !



Madame, Monsieur,

Conscient de la nécessité de trier les déchets, Troyes Champagne Métropole œuvre au quotidien depuis de longues années pour faire progresser le tri des emballages et des papiers, et réduire le volume des ordures ménagères.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, vous pourrez déposer tous vos emballages dans votre sac ou votre bac jaune.

**Simplifier le geste de tri, c'est faciliter la collecte et le recyclage des différentes matières.** Cette démarche s'inscrit dans le schéma directeur et d'orientation des déchets validé par Troyes Champagne Métropole et participe à la réduction des déchets ainsi qu'à leur valorisation. Avec l'ambition de poursuivre ses efforts, Troyes Champagne Métropole a décidé de s'engager en facilitant et simplifiant le geste de tri.

Concrètement, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, il vous sera possible de placer dans votre sac ou bac jaune :

- Tous les emballages en carton et les briques alimentaires ;
- Tous les emballages en métal (boîtes de conserve, bidon en métal, plaquettes de médicaments, couvercles métalliques, papiers aluminium ...) ;
- Tous les emballages en plastique (pots, barquettes, flacons, bouteilles ...).

Grâce à l'extension des consignes de tri, votre geste écocitoyen sera facilité. Nous savons que nous pouvons compter sur votre engagement pour que ces nouvelles habitudes deviennent la clef de notre succès collectif.

Les services de Troyes Champagne Métropole restent à votre écoute pour vous accompagner au quotidien.

Je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

**François Baroin**  
Président de Troyes Champagne Métropole

